

# REUNION DU SYNDICAT DU 10/02/23 CR2023-03

## Composition du syndicat

<b>Gilles VIVET</b>	<i>Président</i>	Présent
<b>Gérard DESCHAMPS-BERGER</b>	<i>Secrétaire</i>	Présent
<b>Sébastien SAVOV</b>	<i>Représentant la commune de St Marcel</i>	Excusé
<b>Mireille JAY</b>	<i>Membre titulaire</i>	Présente
<b>Laurette ROFFINO</b>	<i>Membre titulaire</i>	Présente
<b>Jacky DESCHAMPS-BERGER</b>	<i>Membre titulaire</i>	Présent
<b>René VILLERMET</b>	<i>Membre titulaire</i>	Excusé
<b>Marie Hélène GUILLOT</b>	<i>Membre suppléant</i>	Présente
<b>Hélène VIVET</b>	<i>Membre suppléant</i>	Absente
<b>Gérard GOMBERT</b>	<i>Membre suppléant</i>	Présent

Marie Hélène GUILLOT supplée Sébastien SAVOV absent

Gérard GOMBERT supplée René VILLERMET absent

Nombre de membres titulaires : 7

Nombre de présents ou représentés : 7

Quorum : 4

Le quorum étant atteint la séance a été ouverte à : 17H00

Le Président Gilles VIVET informe d'une modification de l'ordre du jour et retire l'approbation du compte de gestion car non transmis par les services publics.

## ORDRE DU JOUR

### Compte administratif 2022

#### Délibération N° 2023-4

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 et L.2121-31,  
**Hors la présence du Président Gilles VIVET, Jacky DESCHAMPS-BERGER présente le compte administratif 2022 qui se résume comme suit :**

#### **Section de Fonctionnement :**

Recettes : 4459,59 €

Dépenses : 1336,71 €

Résultat : 3122,88 €

Excédent 2021 reporté : 583,19 €

**Résultat de clôture : 3706,07 €**

#### **Section d'investissement :**

Recettes : 25 649,25 €

Dépenses : 22 872 €

Résultat : 2777,25 €

Excédent 2021 reporté : 12 638,84 €

**Résultat de clôture : 15 416,09 €**

Dit que les documents budgétaires sont joints à la délibération.

Le syndicat déclare que le compte administratif n'appelle ni observations ni réserves

Nombre de votant	<b>6</b>	Suffrages exprimés	<b>6</b>
Pour l'adoption	<b>6</b>	Contre l'adoption	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>	Refus de vote	<b>0</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

**Affectation des résultats 2022**  
**Délibération N° 2023-5**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

**Le syndicat décide**

- **D'affecter 3 000 € au compte 1068- excédents de fonctionnement capitalisé**
- **D'inscrire la somme de 3000 € en recette d'investissement au budget primitif 2023 de l'AFP Montfort**

Dit que les résultats de l'exercice 2022 se décomposent comme suit :

- Excédent d'investissement : **15 416,09 €**
- Excédent de fonctionnement : **706,07 €**

- **Le syndicat décide :**

**De reporter la somme de 15 416,09 € en recette d'investissement et 706,07 € en recette de fonctionnement au budget primitif 2023 de l'AFP Montfort**

Nombre de votant	<b>7</b>	Suffrages exprimés	<b>7</b>
Pour l'adoption	<b>7</b>	Contre l'adoption	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>	Refus de vote	<b>0</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

**BUDGET PRIMITIF 2023**  
**Délibération 2023-6**

**Section Fonctionnement**

<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
Loyers 2022 (restant)	1 024,93 €	Assurance	600.00 €
Loyers 2023	2 700,00 €	Adhésions	180.00 €
		Réception	300.00 €
Solde 2022	706,07 €	Abonnement site web AFP	180,00 €
		Divers	3 171,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 431,00 €</b>		<b>4 431,00 €</b>

**Lexique :**

Adhésions :

GIDA: Groupement Intercantonal de Développement Agricole

FDAFP: Fédération Départemental des Associations Foncières Pastorales de Savoie

## Section Investissement

Recettes		Dépenses	
Subvention FEADER Travaux 2021	7 649,25 €	Piste alpage	61 000,00 €
Solde 2022	15 416,09 €	Travaux ensemencement	9 840,00 €
Subvention Communale d'équipement	55 000,00 €	Travaux améliorations foncières	2 388,00 €
Affectation fonctionnement	3 000,00 €	Maîtrise d'œuvre	4 880,00 €
		Montage dossier SEA	950,00 €
		Autres travaux	2 007,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 065,34 €</b>		<b>81 065,34 €</b>

### Lexique :

FEADER: Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

SEA : Société Economie Alpestre

**- Budget Préparé par le président**

**- Affiché du 27/01/23 au 10/02/23 au siège de l'AFP et sur le site : [afp-montfort-73.com](http://afp-montfort-73.com)**

Nombre de votant	<b>7</b>	Suffrages exprimés	<b>7</b>
Pour l'adoption	<b>7</b>	Contre l'adoption	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>	Refus de vote	<b>0</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

### Travaux 2023 secteur subventionnable Délibération 2023-7

Travaux à l'alpage (piste) votés en AG, délibération 2023-3 du 30/10/2022

#### Plan de financement

Recettes		Dépenses	
Subventions Département et Région	22 484 ,00 €	Travaux réalisation	50 380,00 € HT
Subvention FEADER	22 484 ,00 €	Maitrise d'œuvre	4 880,00 € HT
Ressources propres	11 242,00 €	Montage dossier SEA	950,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>56210,00 €</b>		<b>56210,00 € HT</b>

#### Plan de financement adopté

Nombre de votant	<b>7</b>	Suffrages exprimés	<b>7</b>
Pour l'adoption	<b>7</b>	Contre l'adoption	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>	Refus de vote	<b>0</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

### Travaux 2023 amélioration foncière

Afin de faciliter le travail de nos partenaires exploitants le syndicat valide les travaux suivants votés en AG du 31/10/2021 :

Roa d'Ava, suivant devis de S. Quey pour 2388 €

Ensemencement dans les Combes et la Chapelle devis entreprise Millet pour 9840 €

## Matinée des propriétaires

2 Demi-journées sont programmées :

- Alpage : enlèvement des arcosses **date à définir en juillet**
- Montfort : samedi 15 avril à 8 h 30
- 

## Remboursement frais G. DESCHAMPS-BERGER Délibération 2023-8

Abonnement 1and1 pour le site AFP de mars 2022 à janvier 2023  
11\*11.4 €= 125.4 €

**Le syndicat valide ce remboursements**

Nombre de votant	<b>7</b>	Suffrages exprimés	<b>7</b>
Pour l'adoption	<b>7</b>	Contre l'adoption	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>	Refus de vote	<b>0</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de l'AFP ou sur le site

## Informations sur les baux signés au 01/01/2023

### GAEC La Ferme de Montfort :

Le bail précédent étant arrivé à terme le 31/12/22, il a été reconduit pour 9 ans jusqu'au 31/12/2031

### GAEC du Frénolet :

Le GAEC ayant repris l'exploitation des parcelles de Liliane VIVET un nouveau bail est signé pour 9 ans jusqu'au 31/12/2031.

Le contrat de location porte sur 1068 parcelle pour une surface de 395 538 Ca et un loyer annuel pour 2023 de 852.38 €.

Ce loyer est actualisé chaque année suivant l'arrêté préfectoral fixant l'indice des fermages.

**Le Président demandera au GAEC de ne pas pâturer sur le plateau du Planchamp pour favoriser la flore pour les abeilles et le renouvellement naturel de la prairie.**

## Questions diverses

Aucune questions diverses

La séance est levée à 18H30

Lu et approuvé le.....  
Les membres du bureau